

MLDS (*Mission de lutte contre le décrochage scolaire*)  
Circulaire du 29 mars 2013

---

L'Education Nationale propose une amélioration de la **prise en charge** et du **suivi** des élèves décrocheurs en collège et en lycée par la MGI (*Mission Générale d'Insertion*) devenue la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), et par la création des **réseaux FOQUALE**.

**Missions : repérer, prévenir, accueillir, remobiliser, former**

- **Diminuer les sorties sans qualification** et **lutter contre le décrochage scolaire** par des **actions de prévention**
- **Prendre en charge** les décrocheurs de +16ans en vue d'un rattachement et/ou d'une qualification reconnue, pour une insertion sociale et professionnelle
- Rôle de **conseil** et d'**expertise**
- **Former** et **qualifier** : actions de préparation à l'entrée en formation qualifiante, actions de remobilisation et de remotivation, avec des remises à niveau, préparation active à l'orientation et des périodes en milieu professionnelle, préparation à l'examen.
- Travailler en **collaboration** avec les **réseaux FOQUALE** qui ont en charge la mise en œuvre d'un projet collectif de lutte contre le DS
- Créer des structures ou dispositifs innovants

Ce sont les établissements qui se chargent de la mise en œuvre des actions, qui sont déployées en fonction des besoins, et qui prennent des noms et sigles divers (eg. GPDS, MODAL *Module d'accueil en lycée*, MOREA *Module de réparation à l'examen...*)

Les CE ont la responsabilité de solliciter la MLDS en cas de sortie du SE d'un élève, dans l'année suivant sa sortie ou pendant sa scolarité, afin de répondre à **l'obligation de suivi** et **d'élaborer un parcours** ou un **projet**.

**Composition**

- Animé par un **responsable** qui doit mettre en place un **comité réseau**
- **CE** de collèges, et LEGT et LP
- **Directeur de centre d'information et d'orientation** (DCIO)
- Membres des corps d'inspection référents du bassin